

Une aberration de trois kilos

Robert Brisebois, *Le Devoir*, ÉDITORIAL, Lettres, jeudi 7 juillet 2005, p. A6.

<http://www.ledevoir.com>

Cette semaine, comme tout bon citoyen, j'ai recueilli l'ensemble de la publicité déposée dans ma boîte aux lettres par le facteur pour la mettre dans mon bac de recyclage. Les circulaires, enveloppes postales, sacs publicitaires et autres paperasses ainsi reçus sans que j'en aie fait la demande formaient un amoncellement d'une taille impressionnante.

J'ai donc pris l'initiative de peser cet amas de papier, question d'en saisir la juste ampleur. Mon pèse-personne a affiché trois kilos ou, si vous préférez, sept livres. Cela signifie donc que je reçois trois kilos de publicité postale à mon domicile chaque semaine sans pour autant avoir signifié mon souhait de la recevoir.

Puis, j'ai naturellement fait la multiplication de ces trois kilos par 52 semaines pour découvrir qu'on m'ensevelit sous 156 kilos de papier par année. Voulant pousser le calcul à l'échelle du Québec, je suis allé consulter le site Internet de Postes Canada, question de savoir à combien de foyers notre si royale Société des postes avait accès pour répandre sa manne publicitaire.

Sous la rubrique « Données actuelles + choix des consommateurs » (soit les personnes qui acceptent de recevoir de la publicité par la poste), on peut lire que 2 355 087 foyers québécois sont ainsi rejoints grâce aux itinéraires de facteurs en milieu urbain.

On peut donc multiplier le total annuel de 156 kilos par foyer par les 2 355 087 foyers québécois rejoints en milieu urbain, ce qui

donne la somme effarante de 367 393 572 kilos de papier consacrés à de la publicité non sollicitée et distribuée avec l'assentiment de la Société des postes du Canada !

Puisqu'il faut environ 20 arbres pour faire une tonne de papier, nous pouvons considérer que nous abattons 7 347 871 arbres chaque année simplement pour y imprimer de la publicité non désirée !

Ce qui est aberrant, c'est que ce même gouvernement, propriétaire de la Société des postes, contribue sciemment à ce massacre inutile tout en légiférant sur la qualité de l'air. Pourtant, M. le Législateur, n'est-ce pas notre richesse forestière qui est la source de cet air si légiférable ?

Au moment où nous nous targuons d'être à l'ère des communications électroniques, il serait plus que temps d'ouvrir une réflexion sur la pertinence des outils de publicité postale et d'envisager des solutions alternatives non polluantes pour ces produits publicitaires qui se retrouvent au mieux au recyclage, sinon à la poubelle.

La pollution postale existe et est même encouragée par l'État, mais il est désormais possible, ne serait-ce que grâce à Internet, d'y mettre un frein et de pouvoir ainsi récupérer une partie de notre patrimoine forestier.

Robert Brisebois : Laval, le 3 juillet 2005

432 mots

<http://www.ledevoir.com>